

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHECAIRE EXTERNE

Epreuve matière : COMPOSITION

N° Anonymat

A000006427

Nombre de pages : 8

Epreuve : 10.2 Matière : 0430 Session : 2019

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Sujet: culture et territoires

Dans son ouvrage Nation et nationalisme, E. Gellner se propose de définir l'Etat-nation comme une organisation à laquelle on reconnaît le monopole de la culture légitime sur un territoire donné. Cette approche met en évidence une forme de pieuvre transposable à l'échelle d'un Etat centralisateur comme la France. Les premières fois de décentralisation initiées par Gaston Deferre tendent à le confirmer, quoique la culture a longtemps été sous l'œil de l'ou mouvement, abstraction faite du monde des archives et de celui des bibliothèques.

Des lors, il faut se demander ce qui réside le hiatus qui existe quand on considère les rapports entre la pluralité des territoires et la culture, entourée dans un sens patrimonial et artistique.

Il s'agira de voir, dans un premier temps, cette dichotomie morale nimbée dans une tradition jacobine française qui marque l'œuvre des institutions. Mais cet état de fait a impact également des territoires dans une posture de combat au motif de culture que nous analyserons dans un second temps. Nous verrons enfin dans quelle mesure cette forme de légitimité considère la dialectique entre culture et les territoires dans un rapport de binôme réciproque.

Si l'on repère comme une forme de dissidence immédiate quand il s'agit de considérer le rapport de la culture et des

...10...

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHECAIRE EXTERNE
Epreuve matière : COMPOSITION
N° Anonymat : A000006427 Nombre de pages : 8

Ensuite, la vision commune semble marquée par une culture très centralisatrice. Sans vouloir réduire la culture aux politiques Mennoz en son nom, il semble cepenchant utile de rappeler la logique traditionnelle d'un monopole d'Etat dans ce domaine. Si les académies créées par le pouvoir royal ont pu impulsionner mais aussi corseter la création artistique et littéraire depuis, la politique de Richelieu (de la censure, de l'académie française), cette tradition lourde a pu entraîner l'irrigation de ce que Pierre Bourdieu a appellé "l' homo academicus" qui a eu des impacts lourds en matière de vitalité et de créativité culturelle. Cette tradition française n'est poursuivie au-delà de la Révolution française (ce qu'a analysé Maurice Agulhon) et se caractérise par une perspective très centralisatrice du pouvoir. Ainsi, le monopole étatique - n'est-il pas encore visible dans le poids financier culturel que représente la capitale dans ce domaine.

Le mouvement de déséquilibrage - a été amorcé dès l'après-guerre, alors animé que les débats sur la démocratisation culturelle se font plus présents sur la scène publique. A ce titre, l'initiative d'une Jeune Académie hautement employée à la direction des arts et spectacles rattachée au ministère de l'éducation nationale contribuent le renforcer. La création en 1951 de cinq centres dramatiques dans les villes de Rouen, Strasbourg, Toulouse, Aix-en-Provence et Clermont-Ferrand répond à cette préoccupation ; mais symbolise aussi d'une certaine manière l'interventionnisme de l'Etat et cette volonté d'impulser une véritable politique de pratiques culturelles à l'échelle des territoires. Sans relativiser les étapes d'une décentralisation culturelle, il faut rappeler la création en 1959 du ministère des affaires culturelles dont la tête est confiée à Malraux qui peu après envoie cette action de l'Etat au plus proche des régions avec la création des Maisons de la Culture comme celle de Grenoble dès son arrivée au ministère de la rue de Valois.

Le mouvement de décentralisation a été marqué lui aussi dans un second temps par la création des directions régionales des affaires culturelles qui se positionnent comme des relais ou tuteurs de politiques culturelles de l'Etat et des régions. Aux échelons administratifs inférieurs comme la commune ou les intercommunalités, les compétences en matière de culture se réduisent souvent à la compétence lecture. Ainsi, au niveau des territoires, l'instance première en matière de culture se trouve être la médiathèque de la commune dont les actions et les activités apparaissent dès lors comme décisives quand il s'agit de toucher les citoyens. De plus, la dynamique créée en matière de culture ne peut s'absoudre du regard de l'Etat.

Dans une perspective inverse, les territoires semblent s'affranchir aussi d'une tutelle étatique trop prégnante. Le constat formulé par Marc Turinoli dans son ouvrage l'Etat culturel, à tellement individual vers la culture quelque peu brisé par les politiques culturelles peut être d'une certaine façon appliquées aux territoires dans la mesure où ceux-ci peuvent être à l'initiative de mesures fortes en matière de culture. En témoigne d'une certaine manière la question linguistique. Les politiques culturelles ont pu se cristalliser sur la question de la langue française imposée de façon croissante sur tout le territoire en commençant par la promulgation de l'Edit de Villars-Cotterêts¹⁶⁵³ qui impose cette langue comme la langue administrative. La III^e République a pu aussi manifester la volonté d'éradiquer les langues vernaculaires dans une perspective de unification nationale, les "hussards noirs de la République" étant en quelque sorte les missionnaires de cette politique. Aujourd'hui, la tendance est inverse et moins si la langue française reste la seule langue officielle reconnue de la République, les langues régionales ont droit de cité en s'appuyant sur la Charte européenne des langues régionales. C'est ainsi qu'une certaine laïcité a pu être tolérée et qui se manifeste par l'existence de panneaux de bilinguisation portant dans deux langues, le français et une langue régionale comme le catalan ou le breton par exemple. Ainsi, l'on s'aperçoit que de nombreux appuis

de fond jour dans le rapport entre culture et territoires. Ces débats qui touchent l'Union Européenne peuvent en témoigner. En effet, la question de la culture semble définitivement intégrée partie au second plan du projet européen. La flottille des budgets dans ce domaine, le fait que toute prise de décision doit répondre au principe de subsidiarité tendant à montrer qu'il s'agit d'un dossier de second plan. Or, les solutions proposées pour modifier cet état de fait tiennent à un changement de gouvernance dans laquelle les collectivités territoriales seraient davantage considérées et d'être à même de forger de vrais partenariats avec les différents acteurs culturels qui sont pléthoriques à l'échelle de l'Union. De rappel de cette nécessité d'une meilleure adhésion des territoires au projet européen, il reste incantatoire jusqu'à présent, n'en demande pas moins comme la démonstration de l'utilité.

En s'appuyant sur cette dimension européenne du sujet, la question du rapport centre-peripherie ramène à nouveau le sujet. Même si les signaux en matière de grandes politiques culturelles sous la Ve République, en particulier à partir des années 80, ont pu être contradictoires avec d'un côté une mise en avant des pratiques artistiques ~~légitimes~~ au territoire en témoigne la mise en place de la fête de la musique) et l'investissement dans les grands travaux monumentaux ((symbolisés par la pyramide du Louvre, la création de la BnF par exemple) et parfois par l'essentiel, la question de la démocratisation semble avoir été au cœur des problématiques en matière de politiques publiques en matière culturelle. La culture n'est donc pas indépendante de la question territoriale.

Malgré cette mise en garde, la relation entre ces deux concepts peut s'inverser quand il s'agit de l'unir au niveau à l'échelle des individus. En effet, tous les territoires ont légitimité à se tailler au cœur des politiques culturelles dans la mesure où la culture est vecteur d'appropriation du territoire. L'exemple, pour le moins anecdotique, des chantiers des nouvelles gares de métro construites dans le cadre du Grand Paris tend à le montrer. En effet, l'initiative prise par cet organisme est d'organiser des manifestations culturelles autour des fins de chantier qui impliquent des artistes du spectacle ... 1/8...

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHECAIRE EXTERNE

Epreuve matière : COMPOSITION

N° Anonymat : A000006427

Nombre de pages : 8

Epreuve : 102 Matière : 0430 Session : 2017

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Vivant autour d'un symbolique "gigot bitumé" rituel des fêtes d'activité des travailleurs publics. Il s'agit pour l'essentiel de villes de la proche banlieue pour lesquelles le sentiment d'appartenance existe bel et bien. Sans verser dans une rhétorique facile ou pernante du "territories délaissés par la République", il n'en demeure pas moins que ce type de manifestations culturelles participe à une réappropriation des territoires.

Il s'agit ainsi de reconnaître aux territoires une culture propre qu'il s'agit valoriser. Les exemples de culture régionale mise en lumière au goût du jour sont multiples et vont des fêtes maniques autour des vieux grimoires en Franche-Comté jusqu'au festival de la correspondance à Brignan. Mais à se poser tout de suite la question de la légitimité de l'inclusion de ces manifestations à l'un champ de la culture. En reprenant la réflexion critique d'A. Fimbillaud dans La Défaite de la pensée, sur le "tout va vaut" en matière de culture, on peut se demander si les territoires ne seraient pas prêts à explorer des espaces peu emplis et au-delà des radars de la culture connue.

À la forme de l'exposition les enjeux qui entourent les rapports entre culture et territoires, il faut reconnaître un apaissement dans cette dichotomie. La culture ne se forge pas contre les territoires comme pourrait le laisser penser un rapport imposé et conflictuel entre centralité et périphérie. S'il a été forgé une dichotomie dans le cas français entre ces deux notions, c'est davantage par tradition et un certain souci d'efficacité politique qu'un manque de reconnaissance pour les territoires d'autorité dans ce domaine.

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHECAIRE EXTERNE

Epreuve matière : COMPOSITION

N° Anonymat : A000006427 Nombre de pages : 8

L'antagonisme premier semble s'être forgé sur la tradition assimilation de la France. Si non moins que la question des cultures issues du territoire reste marquée par le besoin de légitimité.

...7.18...

...S.I.F...